

SURFACIER

Membre de l' A.F.T.A.

*(Association Française des Thermolaqueurs Acier)
s'engage à informer les professionnels tels que :
architectes, économistes, métalliers, serruriers,
donneurs d'ordre, des possibilités et des procédés
les mieux adaptés pour l'exécution de protections anticorrosion,
de traitements de surface et de thermolaquage sur les ouvrages en acier.*



*Forte des équipements techniques dont elle dispose, elle s'engage
à respecter les différentes **règlementations** (CCTG - Fascicule N° 56 : " Protection
des ouvrages métalliques contre la corrosion "), **certifications** (systèmes certifiés ACQPA)
et **normalisations** (procédés issus de la norme NFP 24 351).*

*En accord avec le bureau de contrôle qui valide régulièrement
ses installations et ses "process", elle est en mesure de justifier
(sur demande) des garanties globales ou au cas par cas, que son
assureur peut accorder suivant le procédé anticorrosion, la conception,
la réalisation et la destination des ouvrages.*

*Elle s'engage également à respecter les accords pris au sein de l' A.F.T.A.
et à participer à ses travaux de recherche et de valorisation.*

Pour la Société SURFACIER
Monsieur MARTIN

Le Président de l'A.F.T.A. autorise
la société SURFACIER à exploiter
la marque THERMOLACIER®
sous le N° A.T. 0817 en 2010

THERMOLACIER®
Protection et Thermolaquage de l'acier

